

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1902>



Sections Sportives Scolaires et Section d'Excellence Sportive

- Sport Educ -



Date de mise en ligne : mercredi 1er juin 2022

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous
droits réservés

Dans cet article, vous trouverez les textes nationaux, la circulaire académique, le bilan et les évolutions ainsi que la création ou le renouvellement d'une section sportive.




Création d'une Section d'Excellence Sportive.

 [Les textes nationaux](#)

[SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES](#)

-  [La circulaire académique](#)
-  [Le bilan et les évolutions](#)
-  [Création renouvellement Sections Sportives Scolaires](#)
-  [Convention Sections Sportives Scolaires](#)




[SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE](#)

-  [La circulaire académique](#)
-  [Création renouvellement Sections d'Excellence Sportive](#)
-  [Convention Sections d'Excellence Sportive](#)

Les textes nationaux

[La circulaire du 10 Avril 2020 parue au bulletin officiel n° 18 du 30 Avril 2020](#)

« La présente circulaire remplace les textes suivants :

-  La présente circulaire abroge la circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011.
-  circulaire du 13 décembre 1996 relative aux sections sportives scolaires ;
-  charte des sections sportives scolaires du 13 juin 2002.

Le sport est reconnu comme un moyen d'enrichissement physique, moral, culturel et intellectuel. Source de plaisir et d'accomplissement personnel, il contribue à la formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome et socialement éduqué. Les nombreuses sections sportives scolaires, implantées sur l'ensemble du territoire, contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école. C'est pourquoi une attention particulière doit être portée à leurs modalités de fonctionnement »



Circulaire Nationale Sections Sportives Scolaires et Section d'Excellence Sportive 2020

Cahier des charges pour les Sections Sportives Scolaires



Note de Présentation des Sections Sportives Scolaires et Section d'Excellence Sportive

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

La circulaire académique - rentrée 2023

La présente circulaire vise à préciser les modalités de création et de reconduction des sections sportives scolaires pour la rentrée scolaire 2019, dans le respect de la politique nationale.

Elle réaffirme le caractère sportif de ces sections vis-à-vis des membres de la communauté scolaire, du milieu sportif et des collectivités territoriales afin d'éviter toute confusion avec d'autres dispositifs existants



Circulaire offre de Formation



Circulaire Académique Sections Sportives Scolaires



Calendrier des opérations annuelles concernant l'offre de formation

Les bilans et les évolutions

Les sections sportives scolaires offrent à des élèves motivés par la pratique spécialisée d'une activité physique et sportive, une authentique voie de réussite à condition de respecter le double objectif sportif et éducatif. L'action de chaque intervenant doit concourir à la réussite des élèves et plus particulièrement de ceux, qui au moment du recrutement, sont en difficulté scolaire.



Liste des Sections Sportives Scolaires pour l'académie de Normandie 2021

Création ou renouvellement



Création de Section Sportive Scolaires



Renouvellement Sections Sportives Scolaires

Convention de partenariat

Avec le soutien des fédérations sportives, la section sportive scolaire peut permettre l'éclosion de jeunes sportifs de bon niveau tout en participant à la formation de futurs arbitres, responsables ou dirigeants. Elle contribue ainsi à la dynamisation du tissu sportif local.

Dans cette perspective, une convention pluriannuelle, engageant les différentes parties impliquées (collectivités locales, services déconcentrés du ministère des sports, fédérations sportives, intervenants extérieurs, associations) et l'EPLE doit être établie. Pour chaque section, cette convention fait l'objet d'une évaluation annuelle dont les résultats sont transmis au conseil d'administration de l'établissement qui l'a, au préalable, autorisée. »



Convention Sections Sportives Scolaires

SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE (Accession au Haut Niveau)

Cette politique sportive renforcée vise principalement les élèves du second degré. Pour certains sports à maturité précoce (gymnastique, patinage, etc.), des élèves du cycle 3 (pour sa partie primaire CM1-CM2) peuvent être également concernés. Sportifs de bon niveau territorial, ces élèves sont désireux de vivre un parcours sportif pouvant les amener pour certains vers le haut niveau national et international avec un aménagement des enseignements obligatoires.

La circulaire académique



Circulaire Sections d'excellence sportive

Création des Sections d'Excellence Sportive



Création Section d'Excellence Sportive

Convention des Sections d'Excellence Sportive



Convention Section d'Excellence Sportive